



Communiqué intersyndical

CST du 3 décembre 2024

Dans le cadre du comité social territorial du 3 décembre l'ensemble des organisations syndicales et des représentants du personnel ont demandé le report à l'ordre du jour du point concernant la mise en conformité du régime indemnitaire de la police municipale.

En effet, un préavis de grève a été déposé par chaque organisation jusqu'au 16 décembre, avec les agents de la Police Municipale, revendiquant comme le permet le décret, dans le cadre de la revalorisation de leur régime indemnitaire: l'ajustement du taux de l'IFSE à 30%, 32% et 33% (contre 28%, 30% et 31% proposés par la Ville) et l'indemnité de base commune comme tous les agents de la Ville.

M. le Maire s'est engagé à recevoir les agents le 11 décembre prochain.

Dans le cadre des négociations liées à ces préavis, il nous semblait nécessaire, dans un dialogue social constructif, de reporter ce point.

Face au refus de report du Président de séance, l'élu du personnel M. Serviès, l'ensemble des organisations ont décidé de ne pas siéger, impliquant que l'ensemble des sujets du CST du jour ne seront pas examinés.

Les organisations syndicales sont mobilisées pour la défense des services publics, contre les attaques gouvernementales sur la Fonction Publique.

Nous serons en grève et en manifestation ce jeudi 5 décembre.

Mérignac, le 3 décembre 2024